



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

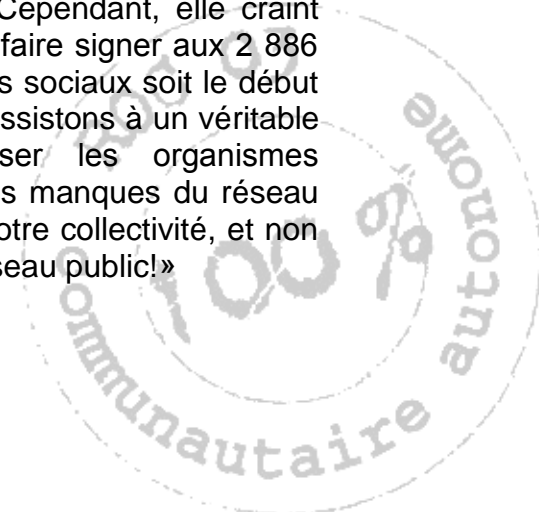
### Rapport de la protectrice du citoyen UN APPEL AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

**Québec, le 7 octobre 2011** – Le Regroupement des Organismes Communautaires de la Région 03 (ROC 03) accueille favorablement le rapport de la protectrice du citoyen et interpelle le ministre Bolduc sur l'importance de préserver l'autonomie des organismes communautaires et surtout de les épargner de la rigidité administrative dénoncée par madame Saint-Germain.

Cette rigidité administrative se fait sentir de plus en plus au sein des 200 organismes communautaires autonomes que regroupe le ROC 03. Les contacts avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) tendent à se complexifier.

Madame Vicky Brazeau, directrice générale du ROC 03 se préoccupe de l'intensification de cette lourdeur administrative : «Le monde communautaire est un milieu incroyablement propice à la création et au développement de méthodes d'interventions et de soutien dont toute la population peut bénéficier. En alourdissant les tâches administratives, le MSSS fait perdre à toute la population québécoise cette expertise qui se développe dans le monde communautaire car les organismes n'ont plus le temps de se consacrer à la réalisation de leur mission.»

Madame Brazeau s'inquiète des raisons qui poussent le MSSS à demander autant d'informations aux organismes communautaires. Cependant, elle craint que le fameux protocole d'entente que le MSSS tente de faire signer aux 2 886 organismes communautaires oeuvrant en santé et services sociaux soit le début d'une lourdeur administrative sans fin : «Alors que nous assistons à un véritable effritement du filet social, le MSSS tente d'utiliser les organismes communautaires comme des sous-traitants pour pallier les manques du réseau public. Or, nous existons pour répondre aux besoins de notre collectivité, et non pour rattraper la mauvaise gestion que nos élus font du réseau public!»



Les problématiques engendrées par de trop lourdes exigences se trouvent dans la lourdeur administrative de ces dernières. Les organismes communautaires crient famine sur à peu près toutes les facettes d'une saine gestion organisationnelle. Ainsi, le manque de financement, de ressources humaines et informatiques forcent les responsables de la coordination à délaissier leurs membres dans le besoin pour plutôt remplir différents formulaires. L'exécution de ces tâches ne peut se reposer uniquement sur les bénévoles qui abattent une quantité énorme de travail à chaque année. D'ailleurs, la valeur de leurs accomplissements représente environ 4 307 072\$ annuellement dans la région 03.

La question qu'il est légitime de se poser à partir de maintenant réside dans le fait à savoir si le rapport de la protectrice fera écho au Gouvernement du Québec ou s'il sera tabletté...

### **100% autonome**

Regroupant près de 200 organismes membres atteignant plus de 2000 emplois et près de 12 000 bénévoles, le ROC 03 est un véritable leader en matière de représentation des droits et intérêts des organismes communautaires autonomes oeuvrant en santé et services sociaux de la grande région de Québec. Fort de presque 20 années de lutte acharnée pour la protection du filet social, le cheval de bataille du ROC 03 demeure l'autonomie de ses membres. Rappelons que plus de 50% des organismes qui doivent cesser en partie ou complètement leurs activités le font dû à un manque de financement.

-30-

**Pour informations :**

**Yannick Bérard**

**Responsable des communications**

**Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC03)**

**[communications@roc03.com](mailto:communications@roc03.com)**

**Téléphone : 418.928.1575**

